

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du  
Mardi 25 février 2025 à 19h en session ordinaire**

**Convoqués** : 15 élus + 1 agent

**Présents** : Antony ARNDT, Pierre BEROUD, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Julie DECHAMPT, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

**Absent(s) et pouvoir(s)** : Hélène CUCCIA (procuration à H. JUGE), Françoise DE JOUSSINEAU (procuration à J. DECHAMPT), Nathalie ORBAN, Aurélien PATRICE-MARTIN (procuration à J. SERRE),

**Secrétariat de mairie** : Camille BEURAERT

**Secrétaire de séance** : Jean RIAILLON

• **ORDRE du JOUR :**

❖ **INTERVENTION** : M. Nicolas Piquemal, correspondant numérique pour l'ANCT. Présentation de sa mission d'accompagnement numérique de notre commune

❖ **DELEGATIONS / DECISIONS DU MAIRE**

❖ **DELIBERATIONS** :

- 1- Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 28 janvier 2025
- 2- CCRC, élaboration du PLUIH : débat sur le PADD
- 3- CCRC : réforme de l'attribution des logements sociaux
- 4- Projet cantine, matériels spécifiques et pose pour l'équipement de la cuisine : lancement du marché public
- 5- Nouvelle validation de la convention COMMUNE/REGION : relative aux aides aux entreprises

❖ **QUESTIONS DIVERSES**

❖ **DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

✓ **CR : Présentation "Accompagnement Numérique ANCT"** :

L'Agence Nationale de la Cohésion du Territoire propose un dispositif gratuit intitulé "l'accompagnement numérique sur mesure des communes " dont Boffres vient de bénéficier.

Une commission interne a participé à l'élaboration du diagnostic et d'un cahier des charges.

Ce soir, Nicolas Piquemal en a présenté au conseil la restitution (état des lieux, analyse des besoins, propositions d'amélioration organisationnelle, matérielle et fonctionnelle de notre espace numérique). Le support de présentation sera disponible pour consultation en mairie.

Suivant les solutions proposées, la commission interne et le CM vont définir les actions retenues en priorité et les mettre en œuvre courant 2025

Nous avons remercié chaleureusement Nicolas .P pour la qualité de sa prestation.

✓ **CR : Délégations et Décisions du maire** : *Néant*

✓ **CR : APPROBATIONS, DELIBERATIONS & DECISIONS** :

En préambule, Monsieur le maire rappelle l'écroulement (entre le 22 et le 23/02) du mur de soutènement entre la D219 et le parking de la mairie. Les travaux, déjà pressentis et inscrits aux projets communaux 2025, vont devoir se réaliser dans l'urgence

**- COMMUNE DE BOFFRES -**

<b>Points abordés et commentaires</b>	<b>Décisions</b>
<p><b>1- Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 28 janvier 2025</b></p>	<p><b>Le conseil municipal, après en avoir délibéré,</b>  <b>- APPROUVE</b> le procès-verbal du conseil municipal du 28/01/2025  par 11 voix pour                      0 contre                      0 abstention  <i>(Seuls les élus présents lors du conseil suscitée sont autorisés à délibérer, soit Ch. Chauchard, A. Clément, F. de Joussineau, A. Patrice Martin, H. Cuccia, N. Orban absents le 28/01 ou ce jour)</i></p> <p>Délibération n°11-2025, annexe 1 du Procès-Verbal du conseil, disponible sur site internet <a href="https://www.boffres.fr/">https://www.boffres.fr/</a></p>
<p><b>2- CCRC : débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) / PLUIH</b></p> <p>M. le Maire explique qu'en application de l'article L153-12 du Code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein du conseil communautaire et des conseils municipaux sur les orientations générales du PADD mentionné à l'article L.151-5 du Code de l'urbanisme.  Depuis décembre 2022, les élus ont défini un scénario démographique et validé une répartition des logements par armatures et par communes.  Pour ce débat, et avant validation communautaire, le PADD est présenté dans sa version finalisée.</p> <p><u>Retranscriptions des débats :</u>  Brice Julien évoque les points 1 et 8. Il propose que le point 1 insiste sur la création de liens entre les producteurs, les consommateurs et les collectivités territoriales. Concernant le point 8, il souligne que le PADD vise à poursuivre l'aménagement de zones d'activités, ce qui s'oppose à une densification des zones existantes. M. Riailon complète les informations et répond à M. Julien.  M. PJ Vey demande des précisions sur le type d'habitat autorisé et l'aspect qualitatif de la construction. M. Juge précise que plusieurs réunions de travail ont été nécessaires pour aboutir à un cahier de préconisations qui diffère selon les secteurs.</p>	<p><b>Le conseil municipal, après avoir débattu,</b>  <b>- PREND ACTE</b> de la présentation des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal-Habitat de Rhône-Crussol (PLUIH) et du débat qui s'est tenu.</p> <p>par 14 voix pour                      0 contre                      0 abstention</p> <p>Délibération n°12-2025, annexe 2 du PV</p>
<p><b>3- CCRC : réforme de l'attribution des logements sociaux</b></p> <p>M. le Maire explique que la mise en œuvre de la réforme sur le volet "Attribution des logements sociaux" passe par l'élaboration d'un document cadre fixant les orientations et objectifs puis la signature d'une convention pour Rhône Crussol. Quatre orientations d'attributions définies :  - Contribuer à la mixité sociale en logeant des ménages à faibles ressources</p>	<p><b>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,</b>  <b>- DONNE UN AVIS FAVORABLE</b> sur le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDID) établi pour une durée de 6 ans  <b>- DONNE UN AVIS FAVORABLE</b> au Document cadre et la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) établi pour une durée de 6 ans  <b>- AUTORISE</b> le Maire à signer le PPGDID et la CIA ainsi que tous les documents liés au dispositif  par 14 voix pour                      0 contre                      0 abstention</p> <p>Délibération n°13-2025 en annexe 3 du PV</p>

<p>- Répondre au droit au logement en logeant les ménages DALO (Droit au Logement Opposable) et en situation de priorités</p> <p>- Fluidifier les parcours résidentiels des locataires du parc social</p> <p>- Faciliter l'accès du parc aux travailleurs essentiels</p> <p>La mise en œuvre de la réforme passe par l'élaboration d'un Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs. Ce document comprend la grille de cotation de la demande, les modalités de mise en œuvre du service d'accueil et d'information du demandeur et définit le service d'accueil / information du demandeur. Trois niveaux d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Niveau 1 : guichets d'information de 1er niveau (Alboussière, Boffres, Champis, Chateaubourg, St-Georges-les-Bains, Saint-Romain de Lerps, Saint-Sylvestre)</li><li>• Niveau 2 : guichets incluant l'accueil et l'accompagnement des demandeurs. (Cornas, Saint-Péray, Soyons, Toulaud)</li><li>• Niveau 3 : guichets enregistreurs, en charge de l'enregistrement des demandes de logement social dans le Système National d'Enregistrement (SNE) (Guilherand-Granges, Charmes sur Rhône, maison de l'Habitat et CCRC).</li></ul> <p>Après sollicitation du comité responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées, la Conférence Intercommunale du Logement se réunira le 15 avril pour adopter les documents qui seront ensuite présentés en délibération au conseil communautaire</p>	
<p><b>4- Projet cantine, matériels spécifiques et pose pour l'équipement de la cuisine : lancement du marché public</b></p> <p>M Le Maire informe que le projet de création de la cuisine scolaire avance. L'entreprise RGM-BAT a rencontré tous les corps de métiers impliqués dans les travaux (quelques devis en attente).</p> <p>Il est nécessaire de lancer le marché public pour l'achat et la pose du matériel spécifique. Le montant prévisionnel de l'opération est de 53 460 € HT pour l'achat du matériel, hors pose.</p> <p>L'entreprise RGM-BAT nous assiste pour l'acquisition/réception du matériel. La publication de l'appel d'offres est prévue pour le 15 mars 2025, avec une date limite de remise des offres au 15 avril 2025. La pose du matériel devra être réalisée lors des semaines 32, 33 et 34 de 2025.</p> <p>M Le Maire informe le conseil de la visite avec le préventionniste du SDIS. L'école devrait pouvoir rester en catégorie 5. Nous attendons la confirmation de la préfecture.</p>	<p><b>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE M le Maire :</b></p> <p><b>À LANCER</b> la consultation conformément à la procédure des marchés publics,</p> <p><b>À SIGNER</b> tous les documents nécessaires à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché.</p> <p><b>À PRENDRE</b> toutes les décisions nécessaires en cours de procédure, y compris celles relatives à la négociation des offres</p> <p>par 14 voix pour                      0 contre                      0 abstention</p> <p>Délibération n°14-2025 en annexe 4 du PV</p>

<p><b>5- Nouvelle validation de la convention COMMUNE/REGION : relative aux aides accordées aux TPE et Artisans</b></p> <p>M. le Maire explique, Le Conseil Municipal avait autorisé, en date du 22 octobre 2024, la signature de cette convention. La Région n'a validé la convention qu'en séance du 14 février 2025 car l'annexe n'était pas disponible lors de la séance d'octobre. Il faut donc resigner la convention Il rappelle que le montant maximal alloué par la commune reste de 2 000 €, conformément à ce qui est spécifié dans l'article 3 du règlement.</p> <p>Cette convention permet à la Région, aux communes, et aux EPCI de participer de manière coordonnée et complémentaire au financement d'aides aux entreprises dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).</p>	<p><b>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE M le Maire, À SIGNER la convention relative aux aides accordées aux TPE et Artisans.</b></p> <p>par 14 voix pour                      0 contre                      0 abstention</p> <p><b>Délibération n°15-2025, annexe 5 du PV</b></p>
--	---

✓ **QUESTIONS DIVERSES :**

• **Faits saillants CCRC :**

- **Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2025 débattu en conseil communautaire**

- Dépenses de fonctionnement :
  - Effort sur la limitation des dépenses malgré l'inflation et la hausse des coûts énergétiques.
  - Maintien d'une fiscalité stable, sans augmentation.
  - Maîtrise budgétaire stricte pour limiter les dépenses et garantir un autofinancement.
  - Optimisation des charges de personnel et des services publics.
  - Pas de recours à l'emprunt pour financer les investissements.
  - Priorisation de projets spécifiques, tels que : Transition environnementale (Key line Design, biodiversité), Gestion durable des déchets, Développement des infrastructures publiques.
- Priorités financières et stratégiques :

- **CR Réunion publique PLUIH du 11 février :**

Elle a eu lieu sur le thème "Élaboration du PLUIH intercommunal" (zonages, programmation logements, ...). Merci aux agents et élus locaux et CCRC qui ont expliqué son avancement à la quinzaine de boffrains présents.

La phase de consultation est terminée. En juin le PLUIH sera présenté aux services de l'état. L'enquête publique sera ensuite programmée pour septembre/octobre.

- **Bureau communautaire délocalisé à Boffres le 11 mars 2025 :** à cette occasion, en présence du sous-préfet et des élus départementaux et régionaux, est prévue une restitution des travaux de la grappe Alboussière/Boffres/Champis, dans le cadre du dispositif "Villages d'avenir"

- **Outil « NONA » :** le Projet Alimentaire Interterritorial Arche Agglo – Rhône Crussol permet de développer des actions à destination collectivités publiques disposant de cuisine en régie. Dans ce cadre, un financement est possible pour accompagner le déploiement d'un outil proposé par « NONA » ; à savoir une plateforme de commandes de produits locaux. Mise à disposition et accès à la plateforme à charge de la communauté de communes (présentation le 25 mars).

- **Conseil d'école du 20/02/2025**

Hubert Juge et Julie Serre y ont représenté la commune.

Pour la rentrée 2025-2026, l'effectif prévisionnel est de 43 élèves. Nous notons un effectif en légère hausse (39 élèves à la rentrée 2024-2025)

De nombreux projets sont en cours ou à venir avec notamment le début des séances piscine après les vacances de février, avec la participation de parents agréés. De plus, les élèves bénéficient d'interventions autour de l'agriculture, la biodiversité, l'énergie (portage de la CCRC). Est prévu également l'intervention d'une chorégraphe afin de mettre en place un spectacle de danse, avec une représentation générale en fin d'année.

Pour la classe découverte, le projet avance (réunion d'information pour les parents prévue le 13/03).

Un grand merci aux 16 donateurs de la plateforme de don en ligne.

L'équipe pédagogique a remercié la municipalité pour les travaux réalisés et la réactivité des agents et élu-e-s.

Elle a pu également exprimer des demandes d'aménagements qui seront étudiées prochainement.

- **Budget 2025 : présentation brève avant BP 2025**

La prochaine commission Budget se réunit le 10/03

Bilan 2024 maîtrisé : Tableaux Fonctionnement et Investissement **annexe 6 du PV**

- **Compostage collectif**

Dans le cadre du déploiement de sites de compostages collectifs porté par la CCRC, un 2<sup>ème</sup> site sera accessible courant mars, lotissement Pierretre, à l'entrée du chemin des acacias. Site évalué et validé par les services CCRC. Mise en place des bacs en mars. 2 référents ; Fanny Argaud et Julie Serre  
Des réflexions supplémentaires (recherche de référents, lieu) sont en cours pour créer un 3<sup>ème</sup> point de compostage à l'entrée nord du village

- **Date du comité de quartier SUD**

Date : 26 avril à confirmer, 10h

Lieu d'accueil : Les RIOUX, chez Florence et Marc DESBOS

Référent : Éric YDAIS, Elu-e-s CCAS

- **Evènementiel :**

– **Fête de la Voie Bleue** : elle se tiendra le dimanche 18 mai 2025 à SOYONS

– **Faun Ardèche Classic** :

Samedi 1er mars pour 2 passages de la course cycliste (~12h et 14h). Un arrêté d'interdiction de stationner dans le village sera en place de 11h à 15h.

Merci à l'association "la pétanque Beau-frère" et aux bénévoles d'autres associations qui se sont mobilisées pour assurer la sécurité des routes communales

- **Parution / Distribution Balfredo #6** : à partir du 8 mars

- **Mobilisation des Terres sans maître** : elle a débuté par une étude réalisée par l'association des communes forestières qui a identifié sur l'ensemble du territoire intercommunal les biens potentiellement sans maître.

Notre commission "Economie et Agriculture" rencontrera les services CCRC le 24/03 à 11h en mairie pour valider les parcelles retenues pour la commune.

- **Subvention exceptionnelle "Boucle du Rhône"** : L'évènement se déroule sur la commune et il est porté par une association du territoire. Il est soumis à avis de soutenir l'organisation via une dotation exceptionnelle de 200€. Avec l'accord de principe des élus, la délibération sera présentée en conseil municipal

- **Réunion commission voirie** : le samedi 22/03 à 9h.

✓ **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 25 mars 2025**, salle du conseil en mairie, **19h**, ouvert au public

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30*

*Vu pour être affiché le 07/03/2025 conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGCT*

Le Maire, Hubert JUGE



Le secrétaire de séance, Jean RIAILLON

